



Publication le 24 NOV. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2017-72

L'an **deux mille dix-sept**, le **quatorze novembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2017

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GAUTHERON, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. FICHOT à Mme BONNICEL, Mme VATAN à M. MARCONNET, Mme MARCEL à M. FRIAUD, M. GUERIN à M. MORAND, Mme KELLER à Mme POIRIER.

Monsieur Sylver MARCONNET a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Atelier danse – Prise en charge des costumes du gala de fin d'année.

Monsieur DAMBRINE, Adjoint à la culture, expose que la saison dernière, suite aux décisions budgétaires arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes, la collectivité n'a pu financer la part de 20 € par danseuse pour l'achat des traditionnels costumes du gala de fin d'année, s'appuyant sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une dépense obligatoire pour la ville.

Pour autant, cette décision a entraîné un échange au sein du Bureau Municipal mais aussi en commission culture, notamment autour de la question du maintien ou non de la prise en charge par la ville des tee-shirts, robes ou autres habits des danseuses qui, dans l'immédiat; ne peuvent ni être récupérés à l'issue du gala, ni être stockés par la collectivité.

Pour mémoire, la séance de danse revient à la famille à 3,60 € alors que la charge de la ville était de l'ordre de 5 € par élève l'an passé pour 120 danseuses, professeur et coût de la salle de danse compris. Elle devrait être plus conséquente pour la ville cette année.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Aussi, tenant compte de ces précisions, Monsieur DAMBRINE propose de ne pas maintenir la prise en charge par la ville de l'acquisition des costumes du gala de danse de fin d'année et de solliciter les familles pour l'achat de ces habits.

Adopté par 24 voix pour et 5 contre.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 15 novembre 2017

Le Maire



Isabelle BONNICEL

